L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau : 73 rue de Chartres.

DIMANCHE, 3 DECEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES.

QUICONQUE veut voir s'exaucer un de ses vœux, sans l'aide des cleresses de bonne aventure et des rondeurs peut s'adresser à Mme Geneviève, rue Claiborne, entre l'Avenue Washington et la rue Musique, 2e district, dans le voisinage de l'église St-Roch. 3 déc—1f

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis s. Bernard. 2 juil—

A LOUER

A LOUER—L'étage supérieur du No 134, rue du Canal, contenant environ 20 chambres. S'adresser à B. J. Weber, 123 rue Royale, au 1er. 3 déc—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

VOUDRAIT par un homme de la plus haute responsabilité, situation de comptable, peut donner les meilleures références. F. L., Bourbon 209. 1er déc—3 f

DEMANDES.

ON demande—Une femme française, digne de confiance, comme bonne. S'adresser rue Prytania, No 378. 3 déc—2f

DEMANDE DE CHAMBRES.

Un gentleman désire une chambre à coucher et un salon, meublés, à la Nouvelle-Orléans, ou dans quelque village de la campagne, pour l'espace d'un mois ou davantage. S'adresser, en donnant la description des chambres, et en indiquant la localité et les conditions, à A. K. Post Office Box 465, Nile Orléans. 2dc—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Skillen, Veuve de Thos. McGinnis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,872—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par C. S. Burt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

2dec—2 6 10

Succession de E. M. Rusha.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,957—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. W. Moffett et Robert E. L. Rusha, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier

2 déc—2 6 10

Succession d'Emile L. Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,709—Division D—Attendu que Mme Mary Jane Weber, veuve de Emile L. Weber, décédé, a fait sa requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire datées dans la succession de feu Emile L. Weber décédé, dans, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

2déc—2 6 10

Succession de Patrick Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,754—Division E—Attendu que Miss Sarah Taylor a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Patrick Short, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

30nov—30 déc3 9

Succession de Mme H. J. O. Stendorf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,900. Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Martin A. Alley jr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

24 nov—28—3 déc

Succession de Dimitri Farin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,798.—Division C.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dimitri Farin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

25nov—25 29 déc3

Succession de Peter J. Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,713—Division A—Attendu que J. B. Vinet administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter J. Kramer, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

25nov—25 29 déc 3

Succession de Mme C. S. Burt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,519—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par C. S. Burt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

2 déc—2 6 10

Succession de E. M. Rusha.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,957—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. W. Moffett et Robert E. L. Rusha, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

2 déc—2 6 10

L'Hon. N. H. LIGHTOR,
Juge.

Bureau du Greffier, Cour Civile de District. Nouvelle-Orléans, 24 novembre 1893.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
29 nov—29—déc 6 14

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans—No 40,626—Division A—Frederick Meier vs. ses créancier.—Ordre de Cour—Qu'une session des biens faits par Frederick Meier soit acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; qu'un état de la condition des affaires soit soumis et remis pardevant George C. Préot, notaire public en cette ville, commençant le 19me jour de Décembre 1893, à 10 heures A. M.; dans le but d'être un syndic, voter sur ses application pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient légalement être soumises et que O. B. Sanson, Esq., avocat, soit nommé pour recevoir les créanciers absents du jugement. Et que l'huissier fasse la publication d'un nouvel ordre de cette Cour toutes procédures contre sa personne, ainsi que ses biens soient suspendus.

Nouvelle-Orléans, 8 novembre 1893.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 nov—3f au 19 déc

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans—No 40,116.—Division B.—W. T. Lalbrook vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Wm. T. Lalbrook soit convoquée et tenue pardevant F. J. Dreyfous, notaire, en son bureau, No 23 rue du Camp et non celle, le MARDI, 26 Décembre 1893 à 11 heures A. M., dans le but de déterminer et fixer les termes et conditions de la vente de la propriété foncière et des biens appartenant au dit insolvable et ni vendu.

Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1893.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier
24 nov—3f au 26 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans, No 40,972.—Division C.—Ordre de Cour.—Doyan & Fourcher vs leurs créanciers.—Que la session de ses biens faits soit acceptée par le Syndic, et les membres individuels; soit et est acceptée par la Cour, ne se tiendra que 24 heures avant, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, en son bur. au No 12 rue Carondelet, et la Cour de la Nouvelle Orléans, le LUNDI, 4me jour de décembre 1893 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires destitue pétitionaire et offrir un compte et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues; et que A. H. Plauché Esq., avocat, soit nommé pour recevoir le jugement. Esq., avocat, soit nommé pour recevoir les créanciers absents dans cet affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1893.
Signé: F. A. MOUTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 nov—3f au 6 déc

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 2 DECEMBRE—CLASSE No 386
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
16	77	34	28	20	26	19	70	78	15	66	23	49

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

Le désavantage nous apposons notre signature.
Ce 2 décembre 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU
G. G. ROUX, Pro tem.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un vote POPULAIRE ENORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action.....$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages seront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ce, sous la surveillance publique, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Reconnue depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous désirons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans sa réclame, de ce certificat, auquel nous joignons notre signature.

Ce 2 décembre 1893.

P. G. T. Beauregard, Gen. C. S. A.
Jubal A. Early, Gen. C. S. A.

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels, le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, à compter du tirage désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous consignons Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. M. WALMSLEY, Pres L. Na. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel Extraordinaire

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 DEC. 1893.

GROS LOT: $150,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$150,000, soit	$150,000
1 Lot de	40,000,	40,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	5,000,	10,000
5 Lots de	2,000,	10,000
25 Lots de	500,	13,000
100 Lots de	400,	40,000
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	120,	36,000
500 Lots de	80,	40,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$300, soit	$30,000
100 Lots de	$120,	12,000
100 Lots de	$80,	8,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$40, soit	$39,960
999 Lots de	$40,	39,960
3,434 Lots se montant à		$330,920

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $10; Demi Billets, $5; Cinquièmes, $2; Dixièmes, $1; Vingtièmes, 50 cents; Quarantièmes, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5% billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous payerons tous les frais et commissions à être faits partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action.....$1,000,000

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Bonnes l'adresse bien et faites la signature lisible.

La Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour envoyer à nos correspondants et pour envoyer les listes de tirages.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les parties de la ville après chaque tirage au nombre voulu, par Express, aux frais encourus.

En remettant le Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro et porte la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Gérants G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer au limporte quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes infâmeux et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres "ils veulent la moyenne plus grande."

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare pour un placement de fonds sûr.

Vente par le shérif d'une grande propriété de valeur, comprenant tout l'attirail d'une distance.

Dans l'affaire de Mme Rebecca Mayer vs. Crescent City Yarn & Knitting Mills, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,625.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certaines terrasses situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'île bornés par les rues North Peters (anciennement Levée), St-Ferdinand, Chartres et Montegut, dans lesquels sont désignés comme les terrains dix et onze, sur un plan de P. Gualdi, architecte en date du 25 mai 1885, et déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire. Ils se touchent et mesurent chacun, mesure américaine, vingt deux pieds et six pouces de façade sur la rue St-Ferdinand sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en arrière en commun avec le dit terrain et autres et l'autre terrain est désigné comme le terrain No neuf sur un plan de Pillé & Community, voyers, en date du 17 février 1834, annexé à un acte passé pardevant Félix DeArmas, ancien notaire, le 1er mars 1836.

Il mesure, mesure américaine, vingt deux pieds six pouces de façade sur la rue St-Ferdinand sur cent pieds de profondeur, sur la limite qui le sépare du terrain No dix, et de l'autre côté, il y a cent pieds de profondeur sur la ligne du terrain No huit, de cinquante-six pieds et le long de l'allée commune sudit terrain et à d'autres; il s'étend à quarante-six pieds sept pouces et cent quatre pieds de telle sorte qu'il n'a que cinq pieds sept pouces et deux lignes de largeur à l'arrière. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ladite propriété ci-dessus décrite et les droits, passages, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en faisant partie, comprenant les cuves, machines, bouilloires, appareils et toutes autres propriétés de la Flamme contenues sur les lieux et consistant de tout l'attirail de ladite exploration, avec tous les droits bénéficés et privilèges qui s'y rattachent ou qui y appartiennent.

Saisi dans la susdite affaire

Termes et Conditions:

1. L'acquéreur paiera comptant.

2. Les frais et dépens de l'affaire et de la vente comprenant $10 frais de copie des actes et cinq pour cent honoraires d'avocat sur le mon taut de la dite vente.

3. Les frais de ladite hypothèques et taxes spéciales dues et exigibles sur la propriété ci-dessus décrite.

4. La somme de quatre cent quarante-un dollars (441) sous, pour assurances payées par la demanderesse sur la propriété ci-dessus décrite.

5. L'acquéreur jusqu'à concurrence de son enchère, assumera le paiement des bons ci-après décrits et des coupons pas encore arrivés à maturité on paiera la somme comptant, à son gré, savoir:

25 Bons hypothécaires de $1000 chacun, datés du 23 avril 1890 tous dus le 1er avril 1900 avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement, représentés par des coupons souscrits dûs les 1er avril et 1er novembre de chaque année, les premiers dûs le 1er mai 1894 et les derniers dûs le mai 1900, tous garantis par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, conformément à un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville, le 23 avril 1890, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 418, page 437.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans
24 nov—déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau site pour Bâtir.

Vente par le shérif de propriétés de valeur non améliorées, sur

L'AVENUE NAPOLEON,

à proximité de l'Avenue St-Charles.

Chas. B. Fox vs Thomas J. Duggan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,631.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privileges et avantages y appartenant en quel que sorte, qui sont situés dans la Huitième Division de cette ville, dans l'île bornée par l'avenue Napoléon, les rues Pitt, Prytanée et Berlin, désignés comme lots 1 et 2 sur une carte ou plan par D. M. Brosnan, député voyer de la ville, à la date du 30 mai 1889 et annexée à un acte de vente par la succession de Veuve Lucien Allen, passé pardevant James Siméon, un notaire public en cette ville, dated le 18 avril 1890, lesquels dits lots ont, de la dite avenue Napoléon, une main, à savoir: Le lot A mesure quarante-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face à l'avenue Napoléon et cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et forme l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Pitt et le lot B, en arrière du lot A, mesure et contient quarante deux pieds dix pouces et quatre lignes de face à l'avenue Napoléon sur cent cinquante pieds de profondeur entre la ligne de Pitt et celle de Berlin, et la ligne vers la rue Prytanée cent vingt pieds dans la première profondeur, à laquelle dite profondeur la dite ligne s'élargit de trois pouces et trois pouces et a ensuite une autre profondeur de trente pieds et mesure cinquante-sept pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de Berlin, les dits lots A et B étant composés des lots cinq, six, sept et huit sur un plan de A. S. Phelps, voyer daté le 15 février 1849, et mesurant comme suit:

Le lots cinq, six et sept sont contigus et ont chacun vingt huit pieds pouces de face à la rue Avenue Napoléon sur cent vingt-sept pieds de profondeur; le lot No sept formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Pitt.

Le lot No huit est contigu à la ligne du fond des lots cinq, six et sept, et mesure trente pieds de fa a la rue Pitt sur cent huit pieds de fond pieds, entre lignes parallèles, m re américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—24—déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison de valeur, etc.

Succession de Wm. B. Ricgrose vs Carrie Freeman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,840—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le JEUDI, 7 décembre 1893, à 11:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, No 37 rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres.

Un lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, divers, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 nov—déc 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison de valeur.

Mme Mary R. Palmer vs Mme M. C. Keenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,390.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI, 13 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 12 de N. No 351, tel que par le plan de Louis Pilié, Perrier et l'avenue Peters, et mesurant trente pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles, et formant l'encoignure des rues Prytanée et Octavie.

2e Deux lots de terre, étant les lots No 1 12. dans le Sixième District de cette ville, dans l'île No 149, borné par les rues Jerseyy, Marengo, Laurel et Constantinople, et mesurant chacun trente pieds de face sur Jersey sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure Jersey et Marengo.

3e Un lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 16 de l'île No 101, borné par les rues Toledano, Jersey, Chippewa et l'avenue de la Louisiane et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces.

4e Une certaine portion de terre située dans le Sixième district de cette ville dans l'île No 44, bornée par les rues Perrier, Prytanée, Arabella et l'avenue Nashville, et mesurant deux cents quarante pieds de face à la rue Perrier, sur une profondeur de trois cents pieds.

5e Un lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 107, borné par les rues Tricou, Chartres, Delery et Derbigny, et mesurant trente pieds de face à la rue Tricou sur cent pieds de profondeur.

Conditions—Une mélié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance à un an de crédit, garantie par un ou plusieurs billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an, hypothèque sur la propriété et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication; 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant des billets; les améliorations devront être tenues assurées et les polices d'assurances transférées au nom de l'acquéreur à la succession; un dépôt de 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis entre les mains de l'huissier au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 nov—19 26 déc 3 10 17 20

PAR ALBERT PAUL.

Une Chance Exceptionnelle

Pour Placement Sûr et Permanent,

Cette Bonne Maison Double,

Avec Dépendances dans le Fond,

Nos 1322 et 1324 rue Conti, près Bourgogne.

Location Centrale, à Proximité de tous les Agréments et Rapportant $30 par Mois.

Sera vendue à l'encan MERCREDI, le 6 décembre 1893, à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, où le plan est exposé.

Conditions—Mitié comptant, balance à 1 an, 8 0% d'intérêts.

Acte de vente pardevant J. R. Legier, notaire, Dépôt de 10 0% à la vente.

ALBERT PAUL, Encanteur.
29 nov—29—déc 6

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention Brasseurs! Articles de Brasseurs!

Balais de cave en ti de fer. Brosses, Barils, Thermomètres, Tuyaux, etc., ensemble avec les Meubles de Bureau et un Bail avantageux de trois ans.

E. W. Hall & Co. vs leurs Créanciers

No 40,009—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

LUNDI, 4 décembre 1893, à 11 heures A. M., en vente au local No 68 rue de la Demas, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et d'après un ordre de l'Hon. N. H. Lighter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 22 novembre 1893, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1e Le fonds de commerce de la Brasserie, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur le dit terrain comprenant la maison de résidence en bois à deux étages désignée par le No 173 rue Clio, retirée de la rue, à gauche en entrant, et de côté et 12 chambres, etc.; donne un loyer de $360 par an.

3e Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Tricou, Chartres, Delery et Derbigny, et mesurant trente pieds de face à la rue Tricou sur cent pieds de profondeur.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 nov—10 17 24—déc 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil au local

No 31 RUE DE CHARTRES

D'un grand assortiment de

Cotonades, Cotonades, Cotonades, Casimires, Casimires, Serviettes, Casimires, — Serviettes, Serviettes,

En pièces et paquets primitifs.

Aussi — Echantillons; Correspondites, Couvertures, Valises, etc.

—INCLUANT—

Meubles de bureaux et installations, etc., etc.

Coffre-fort avec Combinaison, etc, etc, etc.

Dans l'affaire de O. H. Sampson & Co. vs. Henry Hyams & Cie, Limité.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,473. En vertu d'un ordre de vente daté 20 novembre 1893, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 4 décembre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 31 rue de Chartres.

Le contenu du dit local comprenant—cotonades, casimires, serviettes, meubles de bureau, coffre fort, etc. D'après un inventaire enregistré. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 nov—22 27—déc 1 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés du Sixième District.

Finlay & Brunswig vs Leo C. Perez et Mme Mary J. Finegan, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 35,765.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Common, en vertu d'un ordre de vente de cette ville, le MERCREDI, 13 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 12 de N. No 351, tel que par le plan de Louis Pilié, Perrier et l'avenue Peters, et mesurant trente pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles, et formant l'encoignure des rues Prytanée et Octavie.

Les lots 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 29 pieds 3 pouces de face à la rue Tricou, sur 106 pieds de profondeur; le lot No 9 formant l'encoignure des rue Tricou et Chartres. Les lots Nos 10 et 11 mesurent chacun 28 pieds 4 pouces de face à la rue Chartres sur 134 pieds 10 pouces de profondeur, mesure américaine.

2e Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, étant le lot No 101, borné par les rues Toledano, Jersey, Chippewa et l'avenue de la Louisiane et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces.

3e Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 44, borné par les rues Perrier, Prytanée, Arabella et l'avenue Nashville, et mesurant deux cents quarante pieds de face à la rue Perrier, sur une profondeur de trois cents pieds.

4e Une certaine portion de terre située dans la Troisième District de cette ville, dans l'île No 44, bornée par les rues Perrier, Prytanée, Arabella et l'avenue Nashville, et mesurant deux cents quarante pieds de face à la rue Perrier, sur une profondeur de trois cents pieds.

5e Un lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 107, borné par les rues Tricou, Chartres, Delery et Derbigny, et mesurant trente pieds de face à la rue Tricou sur cent pieds de profondeur.

6e Un lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 16 de l'île No 101, borné par les rues Toledano, Jersey, Chippewa et l'avenue de la Louisiane et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 nov—34 29—déc 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison de valeur, etc.

Succession de W. B. Ringrose vs Nellie Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 4,352.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le JEUDI, 7 décembre 1893, à 11:30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres.

Un lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 nov—34 29—déc 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison de valeur, etc.

Mme Mary R. Palmer vs Mme M. C. Keenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,390.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI, 13 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 12 de N. No 351, tel que par le plan de Louis Pilié, Perrier et l'avenue Peters, et mesurant trente pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles, et formant l'encoignure des rues Prytanée et Octavie.

2e Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 149, bornée par les rues Jersey, Marengo, Laurel et Constantinople, et mesurant chacun trente pieds de face sur Jersey sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure Jersey et Marengo.

3e Un lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 16 de l'île No 101, borné par les rues Toledano, Jersey, Chippewa et l'avenue de la Louisiane et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces.

4e Une certaine portion de terre située dans le Sixième district de cette ville dans l'île No 44, bornée par les rues Perrier, Prytanée, Arabella et l'avenue Nashville, et mesurant deux cents quarante pieds de face à la rue Perrier, sur une profondeur de trois cents pieds.

5e Un lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 107, borné par les rues Tricou, Chartres, Delery et Derbigny, et mesurant trente pieds de face à la rue Tricou sur cent pieds de profondeur.

6e Un lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 16 de l'île No 101, borné par les rues Toledano, Jersey, Chippewa et l'avenue de la Louisiane et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 nov—34 29—déc 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison de valeur, etc.

Succession de W. B. Ringrose vs Nellie